

d'Ophthalmologie

Tout ce qui est utilisé et prescrit en Ophtalmologie

Les Ateliers du Snof à la



4. L'activité des ophtalmologistes libéraux : état des lieux et perspectives

À l'occasion du congrès de la Société française d'ophtalmologie 2015, le Syndicat national des ophtalmologistes de France a organisé des ateliers à l'intention des jeunes praticiens dans un espace « Jeunes ophtalmos ».

Ils sont publiés avec le soutien de Bayer dans une série de tirés à part. Celle-ci se poursuit avec l'atelier animé par le Dr Lionel Leroy, secrétaire général du Snof, qui a fait un état des lieux de l'activité ophtalmologique libérale et ses perspectives. Il introduit le thème du numéro suivant sur les bons usages de la nomenclature et de la cotation en présentant le codage des actes dans la CCAM.



L'activité des ophtalmologistes libéraux : état des lieux et perspectives

Un atelier animé par Dr Lionel Leroy

L'ophtalmologie se distingue des autres spécialités par la progression de son activité, qu'elle soit évaluée sur le nombre d'actes, de dépenses d'assurance-maladie ou de revenus des praticiens. Face à la nécessité de réduire les dépenses de santé, les pouvoirs publics ne manqueront pas de vouloir modifier cette situation. Avant d'aborder les aspects techniques de la CCAM et des bons usages concernant la nomenclature et la cotation, il nous est apparu important de réaliser un état des lieux.

Analyse de l'activité

En nombre d'actes

En 2013, sur un total de 769,4 millions d'actes (MA) toutes spécialités confondues, l'ophtalmologie arrive au deuxième rang des spécialités avec 48,4 MA, après le radiodiagnostic et l'imagerie médicale (62,1 MA).

En dépenses totales d'assurance-maladie

En revanche, l'ophtalmologie arrive largement en tête des spécialités avec 7 649 millions d'euros (M€) (dont 5 800 M€ pour les dépenses d'optique), loin devant la radiologie qui la suit avec 2 711,3 M€. Elle représente à elle seule 11 % des dépenses totales d'assurance-maladie (69 552,2 M€) et 26 % de celles des seules spécialités (29 409,4 M€).

En nombre d'actes CCAM

En 2012, l'ophtalmologie arrive en 2^e position des spécialités avec 22 578,7 MA, loin derrière la radiologie (60 829,2 MA), mais elle représente le double du nombre d'actes de la spécialité suivante, la cardiologie (11 595,8 MA). Cette situation est encore plus remarquable si on rapporte ce nombre d'actes aux effectifs : 5 149 ophtalmologistes en 2012 (5 089 libéraux et mixtes) vs 6 710 cardiologues (4 764 libéraux et mixtes).

Si on étudie l'évolution de ces nombres d'actes CCAM sur six ans, entre 2007 et 2012, on constate un doublement des actes en ophtalmologie (11 529,8 MA en 2007). Ce taux de progression est le plus fort de toutes les spécialités : +112 % versus 32 % pour l'ORL (pour l'autre spécialité à avoir le plus augmenté), 17,9 % pour la gastro-entérologie, 16,7 % pour la dermatologie, 12 % pour la cardiologie et 3,7 % pour la radiologie...

La CCAM est de plus en plus utilisée par toutes les spécialités techniques et notamment l'ophtalmologie car elle valorise mieux l'activité de l'ophtalmologiste. Alors que les CS représentaient 72,4 % de l'activité des médecins en 2001, leur part est tombée à 33 %, soit une baisse de 40 % en 12 ans. En 2013, 12,1 millions de CS ont été faites contre 24,5 millions d'actes CCAM.

L'activité CCAM en ophtalmologie selon les régions

L'analyse du nombre d'actes par habitant fait apparaître de grandes disparités avec en tête la région PACA et le Languedoc-Roussillon, l'Alsace et les Pays-de-la-Loire (plus de 40 000 actes pour 100 000 habitants), en fin de classement la Champagne-Ardenne et les DOM-TOM (à l'exception de la Martinique qui arrive en 5^e position), l'Île-de-France se situant en milieu de classement. Cette analyse est à considérer par un jeune ophtalmologiste quand il cherche où s'installer.

En revenus

Au doublement des actes entre 2007 et 2012 correspond un doublement des honoraires CCAM des ophtalmologistes (tableau I) qui assurent dorénavant 63 % des honoraires des ophtalmologistes.

Tableau I. Progression des honoraires CCAM des ophtalmologistes et des dépassements en sept ans (en millions d'euros).

Année	Montant des honoraires	Montant des dépassements
2007	513 M€	123 M€
2010	805 M€	170 M€
2012	948 M€	205 M€
2013	1 022 M€	216 M€

Les actes les plus pratiqués

En 2012, les dix premiers actes en ophtalmologie ont représenté 20 020 444 actes soit 88,7 % du total (22 578 734) (*tableau II*), avec des taux de progression entre 2007 et 2012 parfois considérables (520 % pour l'OCT, 113 % pour l'examen de la vision binoculaire), mais parfois très raisonnables comme pour la cataracte dont le nombre n'a augmenté que de 35 %. L'examen de la vision binoculaire, l'examen fonctionnel de la motricité oculaire, l'examen du fond d'œil au verre de contact et l'OCT font d'ailleurs partie des huit premiers actes pratiqués seuls ou en association toutes spécialités confondues. Les chiffres 2013 montrent que leur progression reste forte (+47,9 % pour l'OCT entre 2011 et 2013 et +21 % pour la vision binoculaire et la motricité oculaire).

Tableau II. Évolution des dix premiers actes CCAM en ophtalmologie en nombre d'actes entre 2007 et 2012.

Actes	Libellé	2007	2012	Évolution 2007-2012
Total de tous les actes		11 529 814	22 578 734	96 %
1. BLQP010	Examen de la vision binoculaire	2 421 387	5 250 853	117 %
2. BGQP002	Examen du fond d'œil par biomicroscopie avec verre de contact	2 344 210	3 605 064	54 %
3. BJQP002	Examen fonctionnel de la motricité oculaire	1 514 437	3 565 274	135 %
4. BZQK001	Tomographie de l'œil par scanographie à cohérence optique	469 376	2 909 124	520 %
5. BZQP002	Fluoroscopie de l'œil	1 117 175	2 054 808	84 %
6. BGQP007	Rétinographie en couleur ou en lumière monochromatique	355 186	684 742	93 %
7. BLQP004	Campimétrie ou périmétrie manuelle ou automatisée avec seuils	483 058	583 384	21 %
8. BFGA004	Extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification	414 496	561 235	35 %
9. BFQM001	Biométrie oculaire pour détermination de la puissance d'un implant	364 080	468 411	29 %
10. BBQP001	Exploration fonctionnelle des flux lacrymaux	271 961	337 546	24 %

En 2013, les cinq premiers actes ont représenté 75 % des actes pratiqués en ophtalmologie libérale. À noter qu'en masse d'honoraires pour les actes pratiqués en ophtalmologie libérale, la cataracte a représenté 228 M€, loin devant les autres actes « phares », avec le taux de dépassement le plus important.

La CCAM ophtalmologique sous surveillance

Cet état des lieux montre que le taux d'augmentation des actes d'ophtalmologie a progressé de 112 % de 2007 à 2013, loin devant toutes les autres spécialités.

La grande question est de savoir si l'Assurance-maladie pourra supporter encore longtemps cette situation alors qu'elle doit réaliser des économies sur les dépenses de santé (l'objectif de l'Ondam pour 2016 est fixé à +1,75 %, le taux le plus bas depuis dix ans). Déjà, le gel de la CCAM ophtalmologique a été instauré en 2012 et la situation devait être réexaminée avant fin 2013, de même que pour l'anesthésie-réanimation et la néphrologie. Rien n'est intervenu pour l'instant, mais des menaces pèsent sur l'ophtalmologie.

Le codage des actes dans la CCAM

Tous les actes médicaux sont répertoriés dans la *classification commune des actes médicaux* (CCAM), nomenclature destinée à coder les gestes pratiqués par les médecins, actes de technique médicale ou chirurgicale, pour en obtenir la prise en charge ou le règlement par les caisses de l'Assurance-maladie. La CCAM a succédé à la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) en secteur libéral et hospitalier.

Sous une apparente complexité, l'application de la CCAM est simple et son respect permet d'éviter tout conflit avec les caisses.

Voici les principaux points à retenir :

- Tout acte est identifié par un code auquel correspond un libellé.
- Le code principal comporte sept caractères : les quatre premiers sont des lettres et précisent l'organe concerné ou la topographie, la cible, le mode d'action et la technique ; les trois derniers constituent un compteur aléatoire.
- Ce code principal est complété par un ou plusieurs codes activité identifiant les gestes réalisés au cours d'un même acte : le code « 1 » correspond au geste principal, le « 2 » au 2^e geste éventuel.

Un principe de base : si un acte n'est pas inscrit dans la liste, il ne peut pas être pris en charge.

Le code en ophtalmologie

- *La topographie* est quasiment toujours B (œil et annexes) sauf pour les angiographies, pour lesquelles c'est E (cardiovasculaire).
- *La cible* : A = sourcils et paupières, B = voies lacrymales, C = surface du globe, conjonctive, D = cornée, E = iris, chambre antérieure, F = cristallin, G = rétine, segment postérieur, J = orbite, muscles oculomoteurs, L = lentilles de contact.

• *Le mode d'action* : C = suture, G = ablation, extraction, L = injection, M = chirurgie du strabisme, N et P = lasers.

• *La technique* : A = chirurgie manuelle, B = ponction, P = laser.

Exemples : chirurgie de la cataracte = BFGA004, iridotomie au laser = BEPP002, IVT = BGLB001, injection en chambre antérieure = BELB001.

Comment rechercher un code CCAM

Il suffit d'interroger ameli.fr, le site de l'Assurance-maladie, qui propose quatre entrées possibles : recherche par mot clef ou par code, consultation de la CCAM par chapitre ou par la liste des actes fréquents par spécialité.

Pour chaque acte existe une *fiche d'acte* abrégée donnant notamment le code, le libellé, le prix de l'acte

(secteur 1 et adhérent CAS ou hors secteur 1 et hors adhérent CAS) et les majorations.

D'autres conditions particulières de prescription, d'utilisation ou de réalisation des actes et prestations sont également précisées.

Ces informations peuvent être également retrouvées dans un ouvrage édité par le Snof : *Le vademécum de l'ophtalmologiste*.

Le Snof a également défini des référentiels pour quatre actes les plus fréquemment réalisés¹, à la disposition de tous les adhérents du syndicat. Ils permettent de bien tenir les dossiers patients et d'apporter des arguments lors d'un contrôle de la CCAM.

1. • L'examen de la vision binoculaire • Les règles d'utilisation de la fluoroscopie • L'examen du FO par biomicroscopie avec verre de contact • L'examen de la motricité oculaire coté BJQP002

Bayer HealthCare lance OPHTA+ une plateforme d'échanges et de services destinée aux ophtalmologistes et aux orthoptistes

Cette plateforme a été conçue pour favoriser les échanges et l'information des professionnels de santé via un seul et unique espace dédié et actualisé continuellement.

Ophta+ est avant tout le premier réseau social professionnel sécurisé dédié aux professionnels de santé en ophtalmologie. Ophtalmologistes et orthoptistes peuvent en effet créer un réseau de contact, l'entretenir ou le développer via plusieurs possibilités :

- une *messaging privée*, permettant d'échanger en groupe ou seul à seul,
- un service de *partage sécurisé de documents* consultables par votre réseau.

La plateforme ne s'arrête pas là puisqu'un *forum public* permet de partager des points de vue, ou participer à des discussions thématiques, tout cela pensé afin de rapprocher les différents contributeurs dans le domaine de l'ophtalmologie en favorisant l'échange au quotidien.

Ophta+ est également un site de ressources destiné à faciliter l'accès aux dernières informations scientifiques et pratiques en

ophtalmologie. Plusieurs fonctionnalités permettent ainsi l'accès aux principales actualités dans le domaine avec :

- l'atlas d'imagerie médicale, ouvrant sur la consultation de cas cliniques d'imagerie et de diagnostics difficiles en rétinologie médicale,
- un service de demandes ou de recherches bibliographiques permettant d'accéder à des articles de nombreuses revues et journaux référencés,
- des modules thématiques permettant d'entretenir ses connaissances,
- un agenda des congrès : pour consulter les programmes des principaux congrès en ophtalmologie et pouvoir intégrer directement des alertes dans le calendrier de son smartphone,
- une rubrique dédiée à l'organisation de son activité qui propose des bonnes pratiques d'organisation des centres de rétinologie médicale,
- des liens vers d'autres sites Internet utiles à la pratique médicale.

Ophta+ est disponible pour les ophtalmologistes et orthoptistes sur www.ophtaplus.fr ou sur smartphone via une application disponible sur l'Apple store et Google play.

Bienvenue dans la communauté.

Information communiquée par Bayer Healthcare SAS



L.FRM.KT.11.2015.0688

La série Les ateliers Jeunes Ophtalmos

1. Avenir de l'ophtalmologie. Les avenir possibles pour la profession d'ophtalmologiste (atelier de J.-B. Rottier)

2. Installation, combien ça coûte. L'installation en chiffres (atelier de M.-A. Chatel et J. Bullet)

3. Les différents modes d'installation, seul, en groupe... (atelier de M.-A. Chatel et J. Bullet)

4. L'activité des ophtalmologistes libéraux : état des lieux et perspectives (atelier de L. Leroy)

5. Nomenclature, cotations : les bons usages (atelier de L. Leroy)

6. Orthoptiste, opticien, secrétaire, infirmière. Qui fait quoi et qui peut faire quoi ? (atelier de T. Bour)

Les Cahiers

d'Ophtalmologie

Comité scientifique : Jean-Paul Adenis (Limoges), Vincent Borderie (Paris),

Tristan Bourcier (Strasbourg), Antoine Brézin (Paris), Béatrice Cochener (Brest), Danielle Denis (Marseille), Philippe Denis (Lyon), Serge Doan (Paris), Pascal Dureau (Paris), Eric Frau (Paris), Alain Gaudric (Paris), Yves Lachkar (Paris), François Malecaze (Toulouse), Pascale Massin (Paris), Christophe Morel (Marseille), Pierre-Jean Pisella (Tours), Eric Souied (Créteil), Ramin Tadayoni (Paris)

Comité de rédaction : Florent Aptel (Grenoble), Catherine Creuzot-Garcher (Dijon), Pierre Fournié (Toulouse), Aurèle Muselier (Dijon), Véronique Pagot-Mathis (Toulouse), Catherine Peyre (Paris), Maté Strehö (Paris), Catherine Vignal-Clermont (Paris), Benjamin Wolff (Paris)

Rédacteurs en chef : Segment postérieur : Vincent Gualino, Segment antérieur : Thomas Gaujoux Directeur de la publication : Jean-Paul Abadie